

009 / 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 30/06/2023
ID : 059-265903757-20230626-2023_HB_809-DE



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance 26 Juin 2023

Nombre de conseillers En exercice : 17 Qui ont donné procuration 6 Présents : 11 Qui ont pris part au vote 17	L'an Deux Mil vingt-trois le à 17 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MERLY Claude, Maire.
Date de la convocation : 19/06/2023 Date d'affichage : 19/06/2023	PRESENTS : Claude MERLY, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Annie DEVAUX, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE A DONNE PROCURATION : Jacqueline CRETEUR à Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE à Catherine KOPEC, Elizabeth DESMETTRE à Annie DEVAUX, Gilbert HALLUIN à Cathy NOTOT-GOS, Chantal CABESTAING à Sylvie LESSELINGUE, Régis NOTOT à Frédérique FERREIRA

Délibération N°2023/8

Objet : acquisition de la parcelle cadastrale ZB 24 à Rieulay

Dans le cadre du projet de création de jardins familiaux, le Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes a besoin d'acquérir la parcelle cadastrale ZB 24 à Rieulay.

Cette parcelle d'une superficie de 2620 m², située au lieu-dit Marché Mazaingue à Rieulay, le long du chemin de halage de la rive droite de la Scarpe, à proximité du centre-ville de Marchiennes, appartient aux consorts , à savoir :

Les propriétaires de cette parcelle sont d'accord pour vendre ce terrain au Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes au prix de 5000,00 €, ce qui correspond au prix du marché pour des terrains inconstructibles en zone naturelle à Rieulay.

Il est donc proposé au Conseil d'administration du CCAS d'acquérir ce terrain d'une contenance de 2620 m², aux consorts , au prix de 5000,00 (cinq mille) euros.

Il est précisé que la prise en charge des frais de rédaction des actes notariés sera effectuée par le C.C.A.S. de Marchiennes.

Il est également proposé au Conseil d'administration d'autoriser M. le Président du CCAS à signer les actes correspondants.

Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 16
Contre : 1 Mr Jocelyn OGER
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.



27/6/23